

Charte des membres affilié.es de l'IHM

L'Institut des humanités en médecine (IHM) UNIL-CHUV accueille des membres affilié.es (chercheur.euses, enseignant.es, professionnel.les de la santé impliqué.es dans les sciences humaines en médecine). Le statut de membre leur permet de bénéficier de l'affiliation institutionnelle, d'une adresse email et d'un accès aux locaux de l'IHM.

Vous trouverez ci-dessous les critères et les conditions pour pouvoir être nommé membre affilié.e à l'IHM. Ce document doit être signé et renvoyé au secrétariat de l'Institut à ihm@chuv.ch.

Statut des membres affilié.es

Toute personne peut demander le statut de membre affilié de l'IHM si elle entretient une collaboration scientifique active avec au moins un membre de l'IHM, sur le plan recherche, enseignement, publication, événement ou toute autre activité scientifique. La personne peut alors bénéficier d'avantages institutionnels de l'IHM, notamment d'un rattachement officiel, d'une adresse électronique ainsi que d'un badge CHUV.

Les membres affilié.es sont à distinguer d'autres types de statuts à l'IHM :

- Les **membres actifs** qui sont sous contrat CHUV ou UNIL,
- Les **membres du réseau scientifique**, constitué de chercheur.euses, enseignant.es ou professionnel.les de la santé sans collaboration active, ainsi que du groupe des ancien.nes collaborateurs/trices de l'IHM et des membres honoraires et/ou à la retraite.

Avantages et devoirs

Toutes les personnes, quel que soit leur statut, figurent sur le site internet de l'IHM, avec leur rattachement, leur identité professionnelle et la possibilité de les contacter.

Les membres affiliés reçoivent, s'ils le demandent, un badge leur donnant accès aux cafétérias du CHUV, ainsi qu'une adresse électronique @chuv.ch. Ils peuvent participer à la vie de l'IHM (séminaires, conférences, journées scientifiques) et s'engagent à en respecter les usages et les valeurs. L'affiliation doit être mentionnée dans le CV, sur l'adresse professionnelle du/de la membre affilié.e, ainsi que dans toutes les publications, présentations scientifiques et activités relatives aux collaborations concernées.

Aucune rémunération n'est associée au statut de chercheur associé. Toutefois, la personne peut déposer auprès de la direction de l'IHM une demande ponctuelle de contribution modeste à des frais liés aux activités scientifiques menées conjointement avec l'IHM (p.ex. frais de voyage pour un événement commun). La direction reste entièrement libre de donner ou non une suite favorable à cette demande et, le cas échéant, de fixer discrétionnairement le montant alloué.

L'affiliation à l'IHM est accordée à des fins exclusivement scientifiques et académiques. Elle ne saurait être utilisée pour promouvoir ou servir des intérêts de nature commerciale, politique ou privée, que ce soit directement ou indirectement. Tout manquement à cette exigence entraînerait la résiliation immédiate de l'affiliation.

Procédure d'affiliation

La demande de rattachement en tant que membre affilié.e de l'IHM doit être faite auprès d'un membre de l'IHM, accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation présentant le type de collaboration avec l'IHM, en rapport avec les axes de recherche de l'IHM décrits sur son site internet.

La direction de l'IHM évalue et statue sur cette demande. Le/la candidate est ensuite informé.e de la décision et la présente Charte lui est alors envoyée pour signature.

Durée du statut de chercheur/chercheuse affilié.e

Le statut de membre affilié.e est accordé pour une durée de deux ans (années civiles) ou pour la durée d'un projet de recherche défini. Au terme de cette période, l'affiliation est renouvelable, sur demande de la personne affiliée ou sur proposition de la direction de l'IHM.

Le renouvellement n'est pas automatique et dépend des collaborations effectives ou en projet avec l'IHM. Pour ce faire, il est demandé, à l'échéance du contrat, un bref bilan des activités de collaboration entre le/la membre affilié.e et l'IHM. La direction de l'IHM statue sur le bilan et décide du renouvellement du contrat de rattachement.

Informations à indiquer

La personne affilié.e indique son rattachement en qualité de "membre affilié.e de l'IHM" lors de conférences, présentations, articles scientifiques, communications dans la presse, dépôt dans des bases de données, etc., pour autant que l'activité concerne les humanités en médecine.

Modèle de signature/d'indication de rattachement dans un texte :

En français : (après le nom)
Membre affilié.e à l'Institut des humanités en médecine UNIL-CHUV

En anglais : (after the name)
Affiliated member, Institute of Humanities in Medicine UNIL-CHUV

L'adresse officielle de l'IHM est :

Institut des humanité en médecine	Institute of Humanities in Medicine
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois et Université de Lausanne	Lausanne University Hospital and University of Lausanne
Av. de Provence 82	Av. de Provence 82
CH-1007 Lausanne	CH-1007 Lausanne, Switzerland

Avec sa signature ci-dessous, la personne candidate exprime son accord avec cette charte et s'engage à en respecter son contenu.

Lu et approuvé : (signature)

Lieu et date :